

À l'ombre du baou

Février 2008

Numéro 20

Le mot du Maire

Extrait des vœux

Annotaines, Annotains,
Chers Amis,

Une année se dissipe, achevant un cycle, une autre lui succède, inaugurant une nouvelle ère ; rien ne semble plus banal et naturel que ce mouvement perpétuel qui traduit la fuite du temps et rythme les étapes clefs de notre existence. Pourtant, même les plus blasés d'entre nous ne peuvent réprimer le sentiment d'espoir en l'avenir, qui les étreint au seuil d'une nouvelle année. Chacun d'entre nous ne peut s'empêcher d'assimiler cette échéance à l'ouverture d'une fenêtre sur un monde meilleur où règneraient la tolérance et la solidarité entre les personnes.

Janvier se profile avec son cortège de gel, de neige et de grisaille; mais aussi avec ses jours qui s'étirent et portent en germe l'éclosion du printemps, saison de la renaissance par excellence.

Janvier, c'est aussi le mois des vœux, la période où chacun est enclin à exprimer ses aspirations profondes, comme ses attentes, qu'il s'agisse de sa vie personnelle ou professionnelle.

C'est avec grand plaisir et une immense émotion que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux. Pour notre équipe municipale, il s'agit là d'un moment majeur de son engagement au service de notre village et de ses habitants.

J'en profite pour vous signaler une première bonne nouvelle qui fait suite au dernier recensement. En effet, les chiffres devraient être officialisés en octobre, mais notre population est passée de 989 habitants à 1019 habitants. Le passage de la barre des 1000 permettra de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement nettement supérieure.

Ce rendez vous est pour nous l'occasion de vous présenter en toute objectivité le bilan de notre action au cours de l'année écoulée et de vous faire part des divers chantiers engagés pour les mois prochains, les projets pour l'avenir devront être laissés à la charge de la prochaine

équipe municipale que vous choisirez.

Avant de tracer à grands traits les dossiers que nous avons soit initiés soit menés à leur terme au cours de cette année écoulée, je voudrai que nous ayons une pensée pour tous les amis Annotains qui nous ont quitté, toujours trop tôt et trop nombreux, au cours de ces derniers mois.

Enfin, c'est aussi pour moi, l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Annotains qui ont choisi notre village pour y vivre.

A toutes et tous, bonne et heureuse année,

A Annot une année fructueuse et selon la tradition provençale :

Qué l'annado que ven siegue ben granado et ben acoupagnado,

Afin qué l'an que ven, se li sien pas maï, sieguen pas mens.

Jean Ballester

Conseiller Général

Maire d'Annot

Sommaire

Extrait des vœux 2

Conseils Municipaux 4

SPANC 7

La vie des associations 8

Infos diverses 11

La vie de la cité 12

La situation financière :

Il s'agit ici de vous donner un aperçu de la santé financière de notre commune qui détermine le programme de travaux, mais aussi la fiscalité locale que nous devons appliquer.

Je m'en tiendrai seulement à quelques éléments parlant ; nonobstant le remboursement de la dette et la poursuite des travaux engagés pour l'amélioration de notre cadre de vie, nous avons pu au cours de ce dernier exercice baisser les 4 taxes d'environ 10 %.

Les réalisations :**Dans le cadre de l'Éclairage public :**

La réfection du tronçon Annot / Les Scaffarels

L'éclairage du pont de la Vaïre,

Mise en service des mesures techniques permettant des économies d'énergies sur notre éclairage public.

Réfection de l'éclairage public sur la 1^{ière} tranche de l'avenue de la Gare.

Dans le cadre des travaux de voirie :

La réfection de l'avenue de la Gare pour sa 1^{ière} tranche (réseaux et stationnement inclus),

L'aménagement du parking de la Respelido,

Le busage du canal communal (2^{ième} tranche),

La réfection du chemin d'Argenton,

La pose de barrière sur la place du germe,

L'aménagement par l'ADRI des chemins du Baou de Parou et de la Chambre du Roi par la signature d'une convention de collaboration financière à hauteur de 50 % de subvention.

Aménagement des jeux au jardin d'enfants,

Réfection du chemin de vers la ville après l'éboulement des murs de soutènement,

Réfection du chemin de la Chapelle de Rouaine,

Les diverses manifestations estivales qui se sont déroulées sur notre place du Coulet confirment si besoin était qu'en plus de l'action architecturale et patrimoniale de cette opération, ce site est un cadre exceptionnel des spectacles tels que chorale, théâtre,...

Enfin, la consultation pour la rénovation des plaques de rues et l'identification des nouvelles artères est en cours d'élaboration, je remercie Jean Louis DAMON pour son travail sur l'historique et les origines des noms.

Dans le cadre des travaux d'assainissement :

Le réseau de transfert des eaux usées entre Annot et les Scaffarels est terminé,

Les travaux pour l'extension des réseaux des eaux usées et de résorption des eaux claires parasites sont lancés pour leur première tranche,

Les ordres de services relatifs aux travaux de la construction de la station d'épuration sont donnés. Les travaux ont commencé pour la liaison entre le pont de la Vaïre et pour la liaison avec le réseau du Foulon.

Réalisation des travaux de réfection du bassin d'eau de Rouaine,

Mise en état et alimentation électrique du bassin de Combe Renard, prêt à être mis en service si le besoin en eau se fait sentir.

Dans le cadre de réalisation et d'aménagement de bâtiments :

Livraison de 12 appartements neufs et coquets dans le bâtiment de l'ancien Hotel Grac, malgré les retards pris sur les diverses tranches,

Toujours dans cet immeuble nous avons le plaisir de pouvoir disposer :

- en respect de nos engagements d'un local moderne pour le crédit agricole et d'un distributeur de billet,

- dans les prochaines semaines, d'un bureau de l'office du tourisme digne des ambitions de notre collectivité,
- d'un Cabinet médical qui est loué à un médecin,
- d'une salle avec cuisine et toilette pour nos anciens, d'une seconde salle à disposition des associations qui la solliciteront pour des réunions ou des manifestations ponctuelles,

Le foyer des jeunes a vu le jour en lieu et place de l'ancien garage des pompiers. Ils peuvent témoigner de la qualité des locaux mis à leur disposition par convention.

Après bien des péripéties, notamment dues à l'acquisition du foncier, les travaux de la crèche avancent.

Le permis de construire des vestiaires du stade et des toilettes publiques est enfin accepté et la consultation est lancée, les travaux devraient débuter avec les beaux jours.

Plus concrète, l'avancée des travaux du lotissement du terrain Brun. Sauf problèmes imprévus la livraison de 20 appartements aura lieu en Juin 2008 permettra de loger 20 familles dans d'excellentes conditions.

Enfin, après un parcours du combattant nous avons enfin obtenu les subventions et un accord des services des beaux arts pour la rénovation du clocher. Une entreprise agréée a été missionnée pour la réalisation des réparations.

Sur le plan des échanges culturels :

La municipalité avait souhaité s'ouvrir au monde par un jumelage avec une cité italienne. Simone et François BRIQUET ont participé activement à ce rapprochement, je les remercie de leur disponibilité et compétences qui nous ont facilité les démarches auprès de la ville de Deiva Marina qui se situe aux portes des « cinq terres ».

Voilà chers amis la liste exhaustive des travaux réalisés, en cours ou en phase de lancement, tels que nous les avons voulus.

Le droit de réserve que m'impose cette période pré-électorale me limite à ce qui est déjà dans les cartons et ne me permet pas de vous livrer les nombreux projets et idées que nous avons d'ores et déjà pensé.

Avant de conclure, je tenais à remercier chaleureusement et plus particulièrement en cette fin de mandat les conseillers municipaux et mes adjoints pour la confiance qu'ils m'expriment ainsi que leur disponibilité et le sérieux qu'ils mettent à l'ouvrage. J'associe à ces remerciements nos conjoints pour leur patience et compréhension devant les absences multipliées dues au temps consacré à la gestion de notre cité.

Je tiens également à féliciter les employés municipaux pour leur dévouement et leurs compétences.

Je formule le vœu que continuent de vivre avec ardeur nos nombreuses associations. J'adresse mes fervents remerciements à tous les Annotains qui au cœur de ce milieu associatif contribuent par leur abnégation et leur enthousiasme à forger l'identité solidaire de notre village. Ils représentent, soyons en sûr, un formidable exemple d'engagement citoyen dont notre collectivité à tout lieu d'être fière.

Je ne saurai conclure mes propos sans évoquer l'échéance électorale de mars prochain et vous confirmer que j'aurai le privilège de conduire de nouveau notre équipe, au renouvellement de notre mandat.

Ce sera dans la sérénité que nous nous présenterons devant vous, conscient du travail accompli et confiants dans le jugement des Annotains dont la sagesse ne saurait être prise en défaut.

Voilà chers Amis ce que je souhaitais préciser en ce jour de vœux, en vous disant Merci Annotains et Annotaines, Merci pour l'amitié que vous nous avez témoigné tout au long de nos fonctions d'élus durant ce mandat.



Conseil municipal du 12 novembre 2007

Pour chaque décision, le vote du conseil municipal est indiqué par « U » pour unanimité et « M » pour majorité. Pour plus d'informations nous vous rappelons que les registres de délibération du conseil municipal sont à la disposition du public les mardis et jeudis de 9 h 00 à 12 h 00. Seules les questions importantes sont traitées dans ce compte rendu.

Recrutement d'un contractuel au poste de secrétaire général de Mairie

Suite à la vacance de poste de secrétaire général de Mairie des publicités ont été faites auprès du Centre de Gestion, 4 candidats ont été reçus, aucun ne correspondaient aux attentes de la commune.

Des candidats non titulaires ont également postulés

Le Conseil Municipal décide de recruter une personne non titulaire pour le poste de secrétaire général de Mairie en application des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

U

Cotisation à la section départementale d'économie montagnarde

La commune ayant adhéré à la section départementale d'économie montagnarde des Alpes de Haute Provence, celle-ci transmet l'appel à cotisation 2007.

Le montant de la cotisation 2007 pour la commune d'Annot est de 38.11 €

U

Convention avec le Conseil Général sur l'aménagement d'un cheminement piétonnier

La commune d'Annot envisage l'aménagement d'un cheminement piétonnier sur l'emprise de RD 908 entre le carrefour des Auches et le carrefour des Scaffarels.

Cet aménagement sera réalisé concomitamment à la réfection de la chaussée qui sera effectué par le Département sur cette même section d'itinéraire au cours de l'année 2008.

L'aménagement qui sera réalisé par la commune comprend :

- la mise en place des bordures
- la création du cheminement proprement dit
- tous dispositifs annexes (protections, plantations, mobiliers urbains)

La convention a pour but de définir :

- les conditions techniques de l'aménagement sur le domaine public routier départemental
- Les conditions administratives et financières de réalisation et d'entretien ultérieur de l'aménagement
- Les obligations respectives des parties signataires.

U

Avenant pour la réalisation d'un réseau de transfert des eaux usées et ouvrages annexes

Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offre du 4 octobre 2007, l'avenant pour la réalisation d'un réseau de transfert des eaux usées et d'ouvrages annexes a été approuvé.

Afin de supprimer le poste de refoulement aux Scaffarels et d'éviter l'ouverture de tranchée sur la route nationale, le futur réseau de transfert passera dans les gorges de la Vaïre, le long de la conduite forcée suite à un accord avec le propriétaire.

Une cablette cuivre terre pour l'éclairage public sera également mise en œuvre le long du réseau de transfert.

Au regard du procédé de traitement retenu pour la future station d'épuration, il est nécessaire d'augmenter le diamètre de la canalisation de rejet : passage d'un diamètre 200mm à 315 mm.

Lors de la réalisation du premier secteur de travaux, des rochers particulièrement compacts ont été rencontrés. Il sera ainsi rémunéré à l'entreprise une plus value pour terrain rocheux.

Le montant initial du marché était de 662.811,00 € HT.

Le nouveau montant est de 743.183,00 € HT soit 888.846,87 € TTC

U

Approbation du marché de l'hôtel Grac pour les peintures et façades

Suite à la résiliation du marché de l'entreprise EUROSUD DECOR, une nouvelle consultation a été lancée. 3 entreprises ont répondu. La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 4 octobre et a retenu l'offre de l'entreprise FANTO pour un montant de 31.634,91 € HT.

Lot n° 9 peintures: 22.772,75 € HT.

Lot n°11 façades: 8.862,16 € HT.

U

Plan de financement pour la réhabilitation du Village Vacances

La réhabilitation du Village Vacances Pré Martin va être réalisée en 3 tranches pour un montant estimatif de 3.272.200 € HT repartit comme suit :

1^{ère} tranche : 780.000 € HT

Conseil Général 10 %	78.000 € HT
Conseil Régional	152.449 € HT
Etat (DRT) 15 %	117.000 € HT
Autofinancement communal	432.551 € HT

2^{ème} tranche : 1.232.000 € HT

Conseil Général 10 %	123.200 € HT
Conseil Régional 20 %	246.400 € HT
Etat (DRT) 15 %	184.800 € HT
Autofinancement communal	677.600 € HT

3^{ème} tranche : 1.208.000 € HT

Conseil Général 10 %	120.800 € HT
Conseil Régional 20 %	241.600 € HT
Etat (DRT) 15%	181.200 € HT
Autofinancement communal	664.400 € HT

M



Subventions aux associations

Les subventions attribuées:

- **Théâtre en compagnie des Oliviers** : 600 € somme identique à l'année précédente pour le travail effectué avec une classe du collège.
- **L'Ane Hautain et le Bélier Sauvage** : 300 € festival de la Vaire 2006, droits de SACEM acquittés par l'association.
- **Club des Aînés** : accord de principe pour la prise en charge par la commune des frais de SACEM pour le thé dansant du dimanche 16 décembre 2007

U

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Un agent des services techniques de la commune réunit les conditions requises dans le cadre de la promotion interne pour être nommé au grade d'agent de maîtrise. Parallèlement la commission administrative paritaire se réunira courant décembre 2007 afin de donner son avis sur cette promotion interne.

Une fois cette promotion approuvée cet agent sera nommé par arrêté du Maire.

U

Convention avec la commune de Vergons pour la fourniture d'eau potable de Rouaine

La commune de Vergons souhaite passer une convention avec la commune d'Annot pour la vente de l'eau potable de Rouaine.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre ces deux communes.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Elle est conclue pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

A son expiration, elle pourra être prolongée par reconduction express par période de 5 ans.

U



Approbation du bail commercial pour le cabinet médical

Dans le cadre de l'implantation du Cabinet Médical dans les locaux commerciaux des bâtiments de l'ancien Hôtel Grac, il convient d'établir un bail commercial à usage de cabinet médical ou paramédical sur une période de neuf années pour un montant de loyer annuel de 5 600 € soit 1 400 € par trimestre.

M

Approbation du règlement intérieur de la commande publique

Le nouveau Code des Marchés Publics issu du décret 2006-975 du 01 Août 2006 a modifié les dispositions en terme de publicité pour les marchés en procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La publicité doit être adaptée à l'objet, à sa nature, à sa complexité, au degré de concurrence entre les entreprises concernées et à l'urgence du besoin. Celle-ci doit garantir l'efficacité de l'achat c'est-à-dire susciter la concurrence nécessaire mais également ne pas représenter un surcoût significatif pour l'opération.

Par conséquent, des règles internes d'organisation des achats doivent être mises en place.

U

Modification des tarifs de la régie des pompes funèbres dans le cadre des réductions de corps

Dans le cadre des prestations de Réduction de corps les tarifs actuels sont incomplets. Un complément et un ajout de tarifs sont proposés :

Réduction	Ouverture Caveau	150 €
	Ouverture Pleine Terre	300 €
	Réduction par corps	150 €

Par ailleurs, pour satisfaire une partie de la population, la régie des Pompes Funèbres doit être en mesure de proposer des cercueils de réductions. Pour cela, il convient que la régie puisse proposer à la population des cercueils de différentes tailles (petits, moyens, grands) à la vente. Le prix de ces derniers, sera issu des consultations effectuées par la municipalité.

U

Opérations présentées au titre de la DGE 2008

Comme chaque année, la Préfecture des AHP appelle à candidature les communes du département pour bénéficier de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2008.

Le Maire rappelle les catégories d'opérations éligibles, leur taux de subventions, ainsi que les règles de la DGE (2 dossiers et réalisation dans l'année).

La commission des finances eu égard aux financements obtenus ou demandés, et aux règles de la DGE à opter pour retenir et présenter les opérations suivantes :

- 1-Réalisation d'un vestiaire et de toilettes publiques pour le complexe sportif,
- 2-Elimination des Eaux Claires Parasites le long de la Beïte.

U

Les montants des subventions demandées sont :

Opération	Montant travaux	Sub DGE demandée	Autres sub
Vestiaire et Toilettes publiques	152 533 € HT	50 % soit 76 266.50 €	CG 04 15 253.30 €
Elimination Eaux Claires	498 344 € HT	30 % soit 149 503.20 €	Agence Eau 149 503.20 €

Emprunt pour le Financement des Travaux d'Assainissement

La commune, pour financer les travaux d'assainissement, a du recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 €, prévu et voté au budget 2007.

M

SPANC**Le Sercive Public d'Assainissement Non Collectif : le SPANC**

La mise en place de ce service est une obligation issue de la loi sur l'eau de 2002. Les communes de notre canton ont décidé que le SPANC serait de la compétence de la communauté de communes. C'est ce qui a été fait et, dans le courant de l'année 2007, les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif ont fait l'objet d'un diagnostic initial réalisé par le cabinet H2GEO.

Les propriétaires concernés ont reçu, en décembre dernier, le rapport de conformité concernant leurs installations. Dans la majorité des cas, ce rapport conclut à la non-conformité de l'assainissement et informe les propriétaires qu'ils doivent se mettre aux normes dans un délai de 4 ans.

Pour la commune d'Annot, dotée depuis 2003, d'un schéma directeur d'assainissement et dont le programme d'extension des réseaux collectifs a été approuvé (financements obtenus et entreprise désignée après procédure de marché public), la question est de fait réglée pour la plus grande partie des habitations concernées.

En effet, elles seront raccordables à un réseau d'assainissement collectif dans les 3 ans selon le phasage suivant :

2008 :

- rive gauche de la Vaïre à l'aval du pont jusqu'au nouveau carrefour des Auches (travaux en cours) et à l'amont du pont jusqu'au Verger.

2009 :

- -avenue de la Gare, quartier de la Coste, et avenue des Auches pour rejoindre le collecteur de la Beïte,
- Secteur de Vérimande depuis le pont jusqu'au centre équestre,
- Quartier de la Ribière depuis le collège jusqu'au Castagneret.

2010 :

- Quartiers de Coste Mouline, des Abrits et de Pré Martin.

Les propriétaires des habitations restantes qui ne seraient pas raccordables à ces différentes antennes du réseau d'assainissement de la commune, recevront prochainement un courrier du SPANC de la communauté de communes qui leur fera part des possibilités d'aides techniques et financières auxquelles ils peuvent prétendre. Une solution correspondant à leur situation pourra être mise en œuvre avec eux.

Jean MAZZOLI

Président de la Communauté de Communes.

L'Annothèque

L'Annothèque a tenu son Assemblée Générale le 23 janvier dernier.

- **Composition du bureau**
 - Présidente: Julie Esperon
 - Vice-présidente: Gina Brando
 - Trésorière: Joëlle David
 - Secrétaire: Odette Gaudemard
 - Trésorière et secrétaire adjointe: Joëlle Cramaro
- **Quelques chiffres pour l'année 2007**
 - 79 cotisations
 - 166 lecteurs
 - 4038 livres sortis
 - 366 CD et 2 DVD sortis
 - 204 livres achetés
 - 189 livres reçus par don
- **Subventions obtenues**
 - Commune d'Annot: 800 €
 - Commune de Le Fugeret: 100 €
 - C.E.L: 587 €
- **Bilan financier**
 - **Recettes**

Cotisations:	895,00 €
Divers:	38,50 €
Subventions	900,00 €
CEL	587,00 €
TOTAL:	2.420,50 €
 - **Dépenses**

Abonnements:	271,60 €
Achats livres:	1076,82 €
Assurance:	161,26 €
Papeterie:	300,45 €
Divers:	117,66 €
TOTAL	1927,79 €

Pour l'année 2008, les cotisations restent inchangées 10 €/an pour 3 livres à chaque emprunt et 17 €/an pour 10 livres et 2 CD à chaque emprunt.

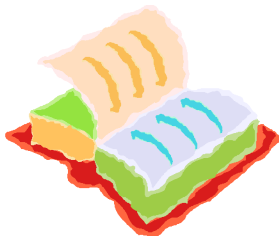
L'Echo de la Vaire

En 52 années d'activités, la fanfare l'Echo de la Vaire entame une nouvelle saison qui s'annonce d'ores et déjà très riche.

Elle a su au fil du temps résister pour être aujourd'hui la seule fanfare du département. Pour rester dans cette continuité et afin d'améliorer la quantité de ses prestations, les bénévoles que nous sommes souhaiterions être plus nombreux à partager le plaisir de la musique. Notre formation composée d'une trentaine de membres, se retrouve chaque samedi de 18H à 19H30.

Que vous soyez musiciens ou pas, venez nous rejoindre lors des répétitions à la salle de musique de Vérimande, ou nous contacter pour plus de renseignement au 04.92.83.22.54. Fort de notre expérience, nous savons qu'avec de la volonté et du temps libre, nous ferons de vous un musicien de notre fanfare.

Communiqué de la fanfare l'Echo de la Vaire.



Les journées des Grès des 21 et 22 juin 2008

Le thème de ces journées est pour cette année « La cuisine au Pays d'Annot ».

Les responsables de cette fête lancent un appel à tous ceux qui sont intéressés.

En effet, le 22 juin seront organisés des ateliers de présentations de produits locaux ouverts au grand public avec dégustation gratuite; un seul paramètre devra être respecté: l'appartenance locale ou régionale de la recette, même si celle-ci est tombé dans l'oubli; cette animation concerne tous les particuliers du canton d'Annot, qui voudront bien aider la fabrication de ces différents mets et les proposer à la dégustation publique.

Les personnes qui participeront pourront être dédommagées pour l'achat des produits de base et seront invitées à partager un casse-croûte impromptu et convivial avec les organisateurs de la fête.

L'Intérêt de la démarche est bien entendu la transmission des savoirs et des tours de mains d'une génération à l'autre. Les personnes résidant en dehors d'Annot sans moyen de locomotion pourront être transportées aller et retour. Pour participer ou demander des renseignements contacter l'Office de Tourisme au 04.92.83.23.03.

Une autre manifestation sera organisée au cours de cette fête; c'est un concours ouvert également à tous les particuliers du canton.

Les catégories seront au nombre de trois:

Cat 1: Pissaladière ou beignets salés.

Cat 2: viandes farcies ou légumes farcis.

Cat 3: tartes ou confitures.

Les participants peuvent s'inscrire dans une, deux ou trois catégories.

Plusieurs prix seront décernés (livres).

Pour assurer l'intégrité du concours, nous garantissons l'anonymat total des participants et les produits concourants seront présentés avec des numéros.

L'inscription au concours est obligatoire avant le 1er juin 2008, auprès de Gina Brando ou à la bibliothèque d'Annot.

Une exposition sera également organisée dans les salles de l'ancien hôtel Grac du 16 juin au 5 juillet 2008, elle aura pour thème le patrimoine culinaire au « Pays d'Annot ».

Les organisateurs recherchent des objets ayant un rapport direct et indirect à la cuisine d'antan dans nos vallées locales. En cas de mobiliers, nous pouvons assurer le transport. Là aussi, nous garantissons la sécurité de tous ces objets. Nous faisons appel à vos souvenirs, bibelots, mais aussi à vos greniers où résident peut-être des trésors, symbolique de notre passé. *

Merci à tous et vivent nos vallées.

L'équipe organisatrice.

* matériels culinaires en fer, cuivre étamé, terre cuite, en bois...

Petits matériels de préparations, de découpes et de service...

Linge, dentelles et fournitures de cuisine, de service et de table...

Vaisselle, couverts et matériel de conserve en faïence, porcelaine, bois, métal et verre.

Gros matériel de préparation et de cuisson

Mobilier de cuisine, de restauration et de conservation de produits alimentaires...

Se mettre en rapport le plus tôt possible avec l'Office de Tourisme.

Chorale d'Annot



A l'intention de tous ceux qui ont aimé la fête de la « Renaissance du Coulet » en juillet 2007 et des autres qui n'ont pu y assister, nous vous informons qu'il est désormais possible de retrouver sur le site <http://www.annot-histoire.com> à la rubrique « Chansons locales », les meilleurs moments de cette soirée: interventions diverses, photos, diaporama, chansons locales et provençales avec paroles, musiques et traductions françaises ainsi que leurs versions sonorisées.

Vous trouverez aussi des centaines d'informations: les plans des remparts du 11^{ème} au 19^{ème} siècles, des histoires, des légendes, des galéjades, des dessins, des photographies et des cartes postales sur le « Pays d'Annot et ses deux mille ans d'histoire, ainsi que ses arts et traditions populaires.

D'autre part, il est noter que les répétitions de la chorale reprendront tous les jeudis à 20h30 à partir du 14 février 2008, soit à la Mairie, soit dans la salle de l'ancien hôtel Grac. Si vous aimez chanter, si vous aimez la musique et les chansons locales, même si vous ne parlez pas le provençal (on vous apprendra), rejoignez-nous, on vous attend toutes et tous et de tous les environs, car on parle de tous nos villages dans nos chansons! Le principal n'est-il pas de retrouver la convivialité et des rapports humains amicaux autour d'un sujet qui nous réunit tous: les coutumes régionales?

Même si nous ne sommes pas tous d'origine provençale, le plus important est que nous avons choisi de vivre en Haute-Provence.

Vous êtes tous les bienvenus parmi nous tous.

A très bientôt

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le 15 décembre 2007 dans la salle de la Mairie et a élu un nouveau bureau:

- **La composition du nouveau bureau :**
 - Président: Nicolas Mengeaud
 - Vice-président: Julien Fiore
 - Trésorier: Benjamin Muraire
 - Secrétaire: Elodie Martin
 - Trésorier Adjoint: Tiffany Oprandi
 - Secrétaire adjoint: Claire Calvi
 - Responsable du Matériel: Sébastien Fedou

- **Programme des manifestations de l'année 2008**
 - Carnaval : le 23 février 2008
 - Thé Dansant: le 15 mars 2008
 - Pentecôte : du 8 au 13 mai 2008
 - Tournoi de foot: le 28 juin 2008
 - Bal du 14 juillet: le 13 juillet 2008
 - Aïoli dans le village: août 2008 (date à définir)
 - Halloween: octobre 2008 (date à définir)



Le cinéma de Pays

Bonne nouvelle pour les cinéphiles!!

Le cinéma de Pays revient à Annot.

A partir du mois de mars et jusqu'au mois de juin, le cinéma de Pays proposera, le premier dimanche du mois, deux projections (16H et 18H).

Il recherche des personnes volontaires pour assurer la mise en place et l'accueil des spectateurs. Ces personnes bénéficieront des deux projections gratuites.

Les personnes souhaitant aider le cinéma de Pays peuvent se faire connaître en Mairie.

Subventions aux associations

Les associations qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à faire parvenir à la Mairie leurs demandes de subventions pour l'année 2008. Nous vous rappelons que cette demande doit être constituée, dans la mesure possible, des pièces suivantes:

- Courrier de demande à Monsieur Le Maire
- Exécution budgétaire de l'exercice 2007
- Budget primitif 2008
- Composition du Conseil d'Administration et du bureau (notamment pour les nouvelles associations et celles qui ont effectué des changements de responsables)

Il est également souhaitable que le plus grand nombre de demandes soit connues pour le 20 février. Cela permettra de les examiner en commission, comme chaque année en période de préparation du budget et d'éviter que leur traitement ne soit repoussé au mois d'Avril.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces recommandations.

Jean Mazzoli.

O.P.A.H

L'O.P.A.H des Trois Cantons Annot Entrevaux Allos-Colmars a démarré.

Cette O.P.A.H (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) permet aux propriétaires de bénéficier de subventions pour réhabiliter leur bien. La Communauté de Communes Terres de Lumière porte cette opération pour le compte des trois structures intercommunales du territoire (SIVOM du canton d'Entrevaux et Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos).

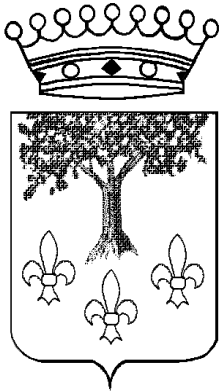
→ **Qui est concerné par ces aides ?**

- les propriétaires qui s'engagent à louer leur logement à titre de résidence principale,
- les propriétaires qui occupent eux-mêmes leur logement, à titre de résidence principale et sous condition de ressources (*réserve aux ménages à faibles ressources*).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ APPELER :

La Communauté de Communes Terres de Lumière à Annot :

04.92.83.42.81



Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de

- **Louane**, fille de Christelle Bernard et Benoît Poulard
- **Ninon**, fille de Audrey Grac et Guillaume Lesueur
- **Charlotte**, fille de Fanny et Damien Ballester
- **Mara**, fille de Dominique Cozzi et Julien Mosse
- **Eden**, fille de Karine Jaubert et Flavien Pieragnoli
- **Andréa**, fille de Laura et Christophe Bettini

Toutes nos félicitations aux heureux parents!

Nouveaux venus à Annot

Bienvenue à Annot et bonne installation à

- M André David, secrétaire Général de Mairie
- M. Sauveur Boncristiano
- M. Jean-Baptiste Fenogli dit Charles

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

- M Pierre MOURIAUX
- M Robert BOVA
- M Jean-Jacques CAMAITI
- Mme Marie VILLEVIEILLE